

Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	41	41+10

Date de convocation
29 mars 2023

Date d'affichage
17 avril 2023

Numéro de Délibération
01-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20230411-CC-01-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Affichage : 17/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-En-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Martial CRESPEAU - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Josiane CERVEAU (Pouvoir à Alain LEBOUIC) - Philippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Alain PETIT (Pouvoir à Séverine GEST) - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Martial CRESPEAU) - Pascal CORDIER (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Benoit CAUFOURIER (Pouvoir à Marcel MASSON) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Chantal ETANCELIN).

Absents : Francisca POUYER - Xavier VANDENBULCKE - Dany BIARD - Jackie MARCATTE.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-15 ;

En remplacement de Monsieur Francis BELLENGER, de Monsieur Patrice MATHON et de Monsieur Ludovic HOUX ;

Il convient d'installer les délégués communautaires suivants :

Commune	Délégué titulaire
Etoutteville	Monsieur Ludovic CHAPELLE
Héricourt-En-Caux	Monsieur Martial CRESPEAU
Prétot-Vicquemare	Monsieur Francis TRUPTIL

A Doudeville, le 11 avril 2023

Secrétaire de séance,


Daniel DURECU

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,


Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Volants
56	41	41+10

Date de convocation
29 mars 2023

Date d'affichage
17 avril 2023

Numéro de Délibération
02-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20230411-CC-02-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Affichage : 17/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-En-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPPELLE - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Martial CRESPEAU - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Josiane CERVEAU (Pouvoir à Alain LÉBOUC) - Philippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Alain PETIT (Pouvoir à Séverine GEST) - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Martial CRESPEAU) - Pascal CORDIER (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Benoît CAUFOURIER (Pouvoir à Marcel MASSON) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Chantal ETANCELIN).

Absents : Francisca POUYER - Xavier VANDENBULCKE - Dany BIARD - Jackie MARCETTE.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer..

OBJET : APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE 2023-2027

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelles dans la fonction publique,*

Considérant que :

- L'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondateurs de la République et du droit français. Elle est consacrée par le préambule de la constitution de 1946 qui garantit l'égalité des droits aux femmes et aux hommes dans tous les domaines, ainsi que l'article 1^{er} de la Constitution de la Vème République, qui prévoit l'égalité de tous devant la loi et qui favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales notamment.
- L'article 6 bis de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires énonce qu'aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leur sexe, depuis sa modification par la loi n°2001-397 du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- En signant le 8 mars 2013 l'accord relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, les employeurs publics et les organisations syndicales ont engagé une dynamique forte et durable en faveur de l'égalité professionnelle dans les administrations, collectivités et établissements publics.

- S'inscrivant dans cette dynamique la Communauté de communes Plateau de Caux souhaite assurer à ses agents une égalité effective notamment en termes de parcours professionnel et de rémunération, leur permettre de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle et enfin prévenir toutes les violences faites aux agents sur le lieu de travail et notamment lutter contre le harcèlement sexuel et moral.
- Les données du diagnostic issues des indicateurs du rapport social unique et ceux relatifs à l'égalité professionnelle, à la santé et à la sécurité, à l'absentéisme et aux risques psychosociaux.

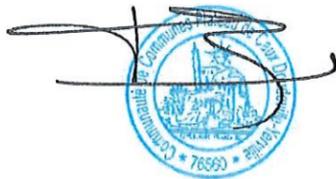
Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle 2023-2025 annexé à la présente délibération et définit autour des 7 axes ci-dessous :
 - Axe 1 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois ;
 - Axe 2 : Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
 - Axe 3 : Intégrer la lutte contre les discriminations dans le processus de recrutement ;
 - Axe 4 : Assurer l'égal accès à la formation ;
 - Axe 5 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
 - Axe 6 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes ;
 - Axe 7 : Sensibiliser et former à l'égalité professionnelle ;

A Doudeville, le 11 avril 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean Nicolas ROUSSEAU



Le secrétaire de séance,

Daniel DURECU

Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Volants
56	41	41+10

Date de convocation
29 mars 2023

Date d'affichage
17 avril 2023

Numéro de Délibération
03-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-200069847-20230411-CC-03-2023-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/04/2023
Affichage : 17/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-En-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Martial CRESPEAU - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Josiane CERVEAU (Pouvoir à Alain LÉBOUC) - Philippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Alain PETIT (Pouvoir à Séverine GEST) - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Martial CRESPEAU) - Pascal CORDIER (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Benoît CAUFOURIER (Pouvoir à Marcel MASSON) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Chantal ETANCELIN).

Absents : Francisca POUYER - Xavier VANDENBULCKE - Dany BIARD - Jackie MARCATTE.
M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RENOVATION DE L'HABITAT - VERSEMENT DE SUBVENTION

Sur avis favorable de la Commission Habitat,

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention au titre des rénovations de l'Habitat :

- De 1500 € à Mr Alexandre BELVAL domicilié à Criquetot-sur-Ouville (commission du 01/06/2022) ;
- De 1 500 € à Mr Guy RASENT domicilié à Cideville (commission du 01/06/2022) ;
- De 1 500 € à Mr Arthur MAYEU domicilié à Saint-Laurent-en-Caux (commission du 02/03/2022) ;
- De 1 500 € à Mr Serge NOENNEC domicilié à Robertot (commission du 20/10/2021) ;
- De 1 500 € à Mr LEROY et Mme DUFILS domicilié à Berville (commission du 20/10/2021) ;
- De 1 500 € à Mr Daniel LECOUFLE domicilié à Grémonville (commission du 01/06/2022) ;
- De 1 500 € à Mme Geneviève MARISA domiciliée à Auzouville-l'Esneval (commission du 02/03/2022).

A Doudeville, le 11 avril 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean Nicolas ROUSSEAU



Le secrétaire de séance,

Daniel DURECU

Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	41	41+10

Date de convocation
29 mars 2023

Date d'affichage
17 avril 2023

Numéro de Délibération
04-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20230411-CC-04-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Affichage : 17/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-En-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBouc - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LÉCONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Martial CRESPEAU - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Josiane CERVEAU (Pouvoir à Alain LEBouc) - Philippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Alain PETIT (Pouvoir à Séverine GEST) - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Martial CRESPEAU) - Pascal CORDIER (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Benoit CAUFORNIER (Pouvoir à Marcel MASSON) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Chantal ETANCELIN).

Absents : Francisca POUYER - Xavier VANDENBULCKE - Dany BIARD - Jackie MARCATE.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : CONVENTION AVEC LE SDE76 POUR LA MISE A DISPOSITION DU CADASTRE SOLAIRE

Lors de la Commission Consultative Paritaire du 15 décembre 2022, le SDE76 a présenté le projet de cadastre solaire couvrant le territoire des 18 EPCI du département.

Ce cadastre permet d'estimer le potentiel de production photovoltaïque des toitures et des parkings et donne également une estimation financière du projet.

Il est divisé en 2 interfaces :

- Un site internet grand public accessible sans inscription et permettant d'évaluer le potentiel d'un bâtiment à la fois ;
- Un site internet avec un accès privé réservé aux EPCI qui permet d'évaluer le potentiel d'un groupement de bâtiments.

La mise à disposition du cadastre solaire est gratuite pour la communauté de communes.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention de partenariat avec le SDE76 pour la mise à disposition, du cadastre solaire ;
- D'autoriser le Président à signer la convention se rapportant à cette affaire.

A Doudeville, le 11 avril 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean Nicolas ROUSSEAU



Le secrétaire de séance,

Daniel DURECU

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PLATEAU DE CAUX »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	41	41+10

Date de convocation
29 mars 2023

Date d'affichage
17 avril 2023

Numéro de Délibération
05-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20230411-CC-05-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Affichage : 17/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-En-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LÉGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Pierre ESCAP - François BOUTELLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Martial CRESPEAU - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Josiane CERVEAU (Pouvoir à Alain LÉBOUC) - Philippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTELLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET - Claude BOUTELLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Alain PETIT (Pouvoir à Séverine GEST) - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Martial CRESPEAU) - Pascal CORDIER (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Benoit CAUFORNIER (Pouvoir à Marcel MASSON) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Chantal ETANCELIN).

Absents : Francisca POUYER - Xavier VANDENBULCKE - Dany BIARD - Jackie MARCATTE.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DES FRANCE SERVICES

*Vu la compétence de la Communauté de communes pour la création et la gestion de maisons de services au public,
Vu la délibération n°074-2020 confiant à la commune d'Yerville la gestion de l'espace France Services situé à Yerville,
Vu la convention de gestion de la maison France Services d'Yerville entre la Communauté de communes et la commune d'Yerville ;*

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De solliciter un soutien financier de l'État au titre du FNADT et du fonds national France services pour le fonctionnement 2023 des espaces France Services de Doudeville et d'Yerville ;
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

A Doudeville, le 11 avril 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Le secrétaire de séance,

Daniel DURECU

Jean Nicolas ROUSSEAU



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PLATEAU DE CAUX »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
56	41	41+10

Date de convocation
29 mars 2023

Date d'affichage
17 avril 2023

Numéro de Délibération
06-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-200069847-20230411-CC-06-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023
Affichage : 17/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire d'abord convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-En-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUÇ - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Martial CRESPEAU - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Josiane CERVEAU (Pouvoir à Alain LEBOUÇ) - Philippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Alain PETIT (Pouvoir à Séverine GEST) - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Martial CRESPEAU) - Pascal CORDIER (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Benoît CAUFORNIER (Pouvoir à Marcel MASSON) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Chantal ETANCELIN).

Absents : Francisca POUYER - Xavier VANDENBULCKE - Dany BIARD - Jackie MARCATTE.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : RENOUELEMENT DU PARTENARIAT AVEC INHARI DANS LE CADRE DE FRANCE RENOV'

Vu la délibération n°011-2021 du 16 février 2021 confiant à INHARI et ses partenaires la réalisation des actes métiers du « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » pour le compte de la Communauté de communes Plateau de Caux ;

Considérant que :

- Le programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique mobilisant l'ensemble des échelons de collectivités territoriales et les réseaux professionnels, en s'appuyant sur le réseau « FAIRE » existant et déployé avec le soutien de l'ADEME depuis 2001. Cette dynamique territoriale a vocation à renforcer l'information des citoyens et l'accompagnement dans leur parcours de rénovation, en lien étroit avec les collectivités locales.
- Le programme SARE permet d'accompagner plus efficacement les ménages vers la rénovation énergétique et vise à assurer la bonne articulation avec les interlocuteurs du quotidien (Communes, Maisons France services, etc.). Il vise également et en priorité à consolider et renouveler le réseau des espaces conseil FAIRE, devenus au 1er janvier 2022 « France Rénov », initialement mis en place par l'Etat et l'ADEME en lien avec les collectivités territoriales.
- Le programme est co-porté par l'ADEME et la Région Normandie, sous la coordination de l'Anah. Le déploiement des Espaces France Rénov' en Normandie s'inscrit donc dans la continuité de la dynamique régionale engagée sur la rénovation énergétique en faveur de partenariats autour du Plan gouvernemental de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB), et se traduisant par la signature par l'ADEME et l'ANAH de la charte des partenaires du chèque éco-énergie Normandie.
- Le territoire normand est couvert par le réseau France Rénov', sans zone blanche. Les objectifs sont de consolider et déployer ce réseau en vue de simplifier et d'améliorer la qualité du conseil et de l'accompagnement apportés aux ménages. La Région Normandie est responsable du pilotage et de la mise

en œuvre du programme SARE et à ce titre finance les Espaces Conseils France Rénov' Régionaux sur ses fonds propres et des fonds transmis par les Obligés.

- A l'issue de l'information, des phases de concertation et de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé en juin 2020 par la Région Normandie, le groupement, composé d'INHARI, du CDHAT et de Soliha Territoires en Normandie, a été retenue pour animer l'Espace France Rénov' sur le territoire de la Seine-Maritime.
- Sur le territoire de la Communauté de Communes de Plateaux de Caux, l'Espace France Rénov' a pour objectif de compléter le Plan d'Intérêt Général 76 afin d'apporter conseils et accompagnements aux ménages au-dessus du plafond de ressources de l'Anah.

Vu le rapport d'activité 2022 présenté en annexe,

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De prolonger d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2023, la convention partenariale avec INHARI représentant « France Rénov » sur le territoire de la Seine-Maritime ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant à cette convention partenariale ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2023.

A Doudeville, le 11 avril 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean Nicolas ROUSSEAU

Le secrétaire de séance,

Daniel DUREGU



Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	41	41+10

Date de convocation
29 mars 2023

Date d'affichage
17 avril 2023

Numéro de Délibération
07-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20230411-CC-07-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Affichage : 17/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-En-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUÇ - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Martial CRESPEAU - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Josiane CERVEAU (Pouvoir à Alain LEBOUÇ) - Philippe LACASSE (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Alain PETIT (Pouvoir à Séverine GEST) - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Martial CRESPEAU) - Pascal CORDIER (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Benoit CAUFOURIER (Pouvoir à Marcel MASSON) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Chantal ETANCELIN).

Absents : Francisca POUYER - Xavier VANDENBULCKE - Dany BIARD - Jackie MARCATE.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : CONVENTION POUR LA CREATION D'UN CIRCUIT TOURISTIQUE DU PATRIMOINE A DOUDEVILLE

*Vu la compétence de la Communauté de Communes pour la promotion du tourisme,
Considérant le plan tourisme 2023-2027 du Département de la Seine-Maritime,
Vu la délibération n°BC22-2023 du Bureau communautaire en date du 23 mars 2023 approuvant la création d'un circuit touristique du patrimoine en partenariat avec la ville de Doudeville et l'association pour la protection du patrimoine de Doudeville,
Sur avis favorable de la commission tourisme,*

Depuis plus d'un an, l'association a accompagné le « Plateau de Caux Tourisme » dans l'organisation et le développement de plusieurs visites touristiques visant à faire découvrir le patrimoine. Les parties portent un projet commun de création d'un circuit du patrimoine à Doudeville. Les parties souhaitent prolonger et renforcer leur partenariat en contractualisant des engagements de soutien respectif : - un soutien intellectuel de l'association à la Communauté de Communes « Plateau de Caux » dans la mise en œuvre de ce projet, - un soutien technique de la Commune de Doudeville dans l'implantation des panneaux de lecture et leur maintenance et entretien.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention de partenariat avec la ville de Doudeville et l'association pour la protection du patrimoine de Doudeville pour la création d'un circuit touristique du patrimoine à Doudeville ;
- D'autoriser le Président à signer la convention se rapportant à cette affaire.

Le secrétaire de séance,

Daniel DURECU

A Doudeville, le 11 avril 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	41	41+10

Date de convocation
29 mars 2023

Date d'affichage
17 avril 2023

Numéro de Délibération
08-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20230411-CC-08-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Affichage : 17/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-En-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUÇ - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LÉCONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Martial CRESPEAU - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Josiane CERVEAU (Pouvoir à Alain LEBOUÇ) - Philippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Alain PETIT (Pouvoir à Séverine GEST) - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Martial CRESPEAU) - Pascal CORDIER (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Benoit CAUFORIER (Pouvoir à Marcel MASSON) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Chantal ETANCELIN).

Absents : Francisca POUYER - Xavier VANDENBULCKE - Dany BIARD - Jackie MARCATTE.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET: SUBVENTION A L'ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Vu la compétence Tourisme de la Communauté de Communes et ses actions de promotion ;

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'apporter une subvention de 400 € à l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour l'édition du guide pêche 2023.

A Doudeville, le 11 avril 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,


Jean Nicolas ROUSSEAU



Le secrétaire de séance,


Daniel DURECU

Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	41	41+10

Date de convocation
29 mars 2023

Date d'affichage
17 avril 2023

Numéro de Délibération
09-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20230411-CC-09-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Affichage : 17/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-En-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUÇ - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPPELLE - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Martial CRESPEAU - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Josiane CERVEAU (Pouvoir à Alain LEBOUÇ) - Philippe LACAISSÉ (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Alain PETIT (Pouvoir à Séverine GEST) - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Martial CRESPEAU) - Pascal CORDIER (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Benoit CAUFORNIER (Pouvoir à Marcel MASSON) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Chantal ETANCELIN).

Absents : Francisca POUYER - Xavier VANDENBULCKE - Dany BIARD - Jackie MARCATE.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : MARCHÉ DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Président expose que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 4 avril 2023 à 17 heures pour choisir l'entreprise attributaire du marché de gestion des déchets ménagers et assimilés alloti comme suit :

- Lot 1 : collecte des ordures ménagères et assimilés et des déchets recyclables (hors verre) ;
- Lot 2 : Transport, réception et tri valorisation des déchets recyclables provenant de la collecte sélective (hors verre).

Concernant le lot 1, la CAO a décidé de le déclarer sans suite et de mettre en œuvre une nouvelle procédure d'appel d'offres. Par conséquent, le marché actuel de collecte des déchets est prolongé par avenant de 3 mois jusqu'au 30 septembre 2023.

Concernant le lot 2, l'analyse des offres, réalisée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage BG CONSULT, propose de retenir l'entreprise IPODEC Normandie SAS. La Commission d'Appel d'offres a décidé de suivre la proposition du maître d'œuvre et a retenu l'offre de IPODEC Normandie SAS pour un montant de 317 937,50 € HT et d'une durée de 60 mois reconductible deux fois 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2023.

Prix unitaires de la prestation du lot 2 :

NATURE DE LA PRESTATION A REALISER	UNITE	PRIX UNITAIRE (€ Hors taxes)
Transport des déchets recyclables en mélange depuis le site de YERVILLE ou le site du prestataire du lot n°1 et vidage au centre de tri et de valorisation	Tonnes	20,59 €
Accueil, pesée, caractérisations, Tri et valorisation des matériaux JRM et EMR en mélange (multi matériaux) issus de la collecte en apport volontaire et porte à porte des collectes du territoire de PLATEAU de CAUX y compris élimination des refus et caractérisations réglementaires (hors TGAP applicable aux refus)	Tonnes	228,00 €
Accueil, pesée, caractérisations, Tri et valorisation des matériaux Corps plats issus de la collecte en apport volontaire issus de la collecte en apport volontaire et porte à porte des collectes du territoire de PLATEAU de CAUX y compris élimination des refus et caractérisations réglementaires (hors TGAP applicable aux refus)	Tonnes	228,00 €
TGAP applicable au refus de tri en 2023	Tonne refus	12,00 €
Coût pour la réalisation d'une caractérisation des déchets entrants pour les recyclables supplémentaire	Unité	250,00 €
Coût pour la réalisation d'une caractérisation des refus supplémentaire	Unité	200,00 €

Il est proposé au Conseil Communautaire de suivre le choix de la Commission d'Appel d'offres et de :

- Déclarer sans suite le lot 1 : collecte des ordures ménagères et assimilés et des déchets recyclables (hors verre)
- Retenir l'entreprise IPODEC Normandie SAS pour le lot 2 : Transport, réception et tri valorisation des déchets recyclables provenant de la collecte sélective (hors verre) pour un montant de 317 937,50 € HT et d'une durée de 60 mois reconductible deux fois 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2023
- Autoriser le Président à signer le marché et toutes les pièces pour mener à bien l'exécution du marché

Après délibération, le Conseil Communautaire, par 31 voix pour ; 3 voix contre et 12 abstentions, décide de suivre le choix de la Commission d'Appel d'offres et de :

- Déclarer sans suite le lot 1 : collecte des ordures ménagères et assimilés et des déchets recyclables (hors verre) ;
- Retenir l'entreprise IPODEC Normandie SAS pour le lot 2 : Transport, réception et tri valorisation des déchets recyclables provenant de la collecte sélective (hors verre) pour un montant de 317 937,50 € HT ;
- Autoriser le Président à signer le marché et toutes les pièces pour mener à bien l'exécution du marché.

A Doudeville, le 11 avril 2023

Le secrétaire de séance,


Daniel DURECU,

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,


Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	41	41+10

Date de convocation
29 mars 2023

Date d'affichage
17 avril 2023

Numéro de Délibération
10-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20230411-CC-10-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Affichage : 17/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire d'émment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-En-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUÇ - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEBY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Martial CRESPEAU - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Josiane CERVEAU (Pouvoir à Alain LEBOUÇ) - Philippe LACAISSÉ (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Alain PETIT (Pouvoir à Séverine GEST) - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Martial CRESPEAU) - Pascal CORDIER (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Benoit CAUFORIER (Pouvoir à Marcel MASSON) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Chantal ETANCELIN).

Absents : Francisca POUYER - Xavier VANDENBULCKE - Dany BIARD - Jackie MARCATE.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Président rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil communautaire ne peut valablement délibérer sur les comptes administratifs du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2022. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A Doudeville, le 11 avril 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean Nicolas ROUSSEAU



Le secrétaire de séance,

Daniel DURECU

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
« PLATEAU DE CAUX »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	41	40+10

Date de convocation
29 mars 2023

Date d'affichage
17 avril 2023

Numéro de Délibération
11-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20230411-CC-11-2023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2023

Affichage : 24/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-En-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Pierre ESCAP - François BOUTELLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Martial CRESPEAU - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Josiane CERVEAU (Pouvoir à Alain LEBOUIC) - Philippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTELLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET - Claude BOUTELLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Alain PETIT (Pouvoir à Séverine GEST) - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Martial CRESPEAU) - Pascal CORDIER (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Benoît CAUFORIER (Pouvoir à Marcel MASSON) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Chantal ETANCELIN).

Absents : Francisca POUYER - Xavier VANDENBULCKE - Dany BIARD - Jackie MARCATE.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2022 dressés par le Receveur ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 5 avril 2022 adoptant le budget principal et les budgets annexes ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée communautaire les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2022 ;

Le Président ayant quitté la séance, le Conseil Communautaire siège sous la Présidence de Madame Agnès LALOI, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le compte administratif du BUDGET PRINCIPAL de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	658 108,99 €	5 944 050,03 €
Recettes	532 269,63 €	6 074 210,68 €
Résultat de l'exercice	-125 839,36 €	130 160,65 €
Excédent ou déficit reporté 2020	236 430,88 €	398 972,33 €
Résultat de clôture 2022	110 591,52 €	529 132,98 €

- D'adopter le compte administratif du BUDGET ANNEXE « Hôtel d'entreprises N°2 » de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	33 302,10 €	58 633,72 €
Recettes	47 202,87 €	25 803,91 €
Résultat de l'exercice	13 900,77 €	-32 829,81 €
Excédent ou déficit reporté 2020	24 777,77 €	75 389,76 €
Résultat de clôture 2022	38 678,54 €	42 559,95 €

- D'adopter le compte administratif du BUDGET ANNEXE « Développement économique » de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	5 294 804,45 €	3 720 981,58 €
Recettes	4 659 949,60 €	4 555 529,92 €
Résultat de l'exercice	-634 854,85 €	834 548,34 €
Excédent ou déficit reporté 2020	217 811,37 €	29 228,24 €
Résultat de clôture 2022	-417 043,48 €	863 776,58 €

- D'adopter le compte administratif du BUDGET ANNEXE « Bosc Mauger » de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	50 682,00 €	44 439,60 €
Recettes	2 700,00 €	51 474,00 €
Résultat de l'exercice	-47982,00 €	7 034,40 €
Excédent ou déficit reporté 2020	177 300,00 €	-378,00 €
Résultat de clôture 2022	129 318,00 €	6 656,40 €

- D'adopter le compte administratif du BUDGET ANNEXE « Bois Saint-Jacques » de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	0,00 €	0,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €

Les résultats des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2022 pour la Communauté de communes Plateau de Caux sont en concordance avec les comptes administratifs 2022.

A Doudeville, le 11 avril 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean Nicolas ROUSSEAU

Le secrétaire de séance,

Daniel DUREGUEUX



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
« PLATEAU DE CAUX »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Volants
56	41	41+10

Date de convocation
29 mars 2023

Date d'affichage
17 avril 2023

Numéro de Délibération
12-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20230411-CC-12-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Affichage : 17/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-En-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUÇ - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Martial CRESPEAU - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Josiane CERVEAU (Pouvoir à Alain LEBOUÇ) - Philippe LACASSE (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Alain PETIT (Pouvoir à Séverine GEST) - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Martial CRESPEAU) - Pascal CORDIER (Pouvoir à Aurélia SAUNIER) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Benoit CAUFORRIER (Pouvoir à Marcel MASSON) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Chantal ETANCELIN).

Absents : Francisca POUYER - Xavier VANDENBULCKE - Dany BIARD - Jackie MARCATE.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer..

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Il est proposé au Conseil Communautaire d'affecter les résultats de l'exercice 2022.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2022, le 11 avril 2023, ce jour,

BUDGET PRINCIPAL

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 529 132,98 € ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget principal	
Excédent global de fonctionnement au 31/12/2022	529 132,98 €
Solde d'exécution d'investissement au 001	110 591,52 €
Solde des restes à réaliser	-68 900,00 €
Besoin de financement	0,00 €
AFFECTATION	529 132,98 €
Affectation au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté au 002	529 132,98 €

BUDGET ANNEXE « HOTEL D'ENTREPRISES N°2 »

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 42 559,95 € ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget annexe « Hôtel d'Entreprises n° 2 »	
Excédent global de fonctionnement au 31/12/2022	42 559,95 €

Solde d'exécution d'investissement au 001	38 678,54 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €

AFFECTATION	42 559,95 €
Affectation au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté au 002	42 559,95 €

BUDGET ANNEXE « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE YERVILLE »

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 863 776,58 € ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget annexe « Développement Economique »	
Excédent global de fonctionnement au 31/12/2022	863 776,58 €

Solde d'exécution d'investissement au 001	-417 043,48 €
Solde des restes à réaliser	-15 800,00 €
Besoin de financement	-432 843,48 €

AFFECTATION	863 776,58 €
Affectation au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	432 843,48 €
Excédent de fonctionnement reporté au 002	430 933,10 €

BUDGET ANNEXE « ZA DU BOSCO MAUGER »

Considérant que le compte administratif fait apparaître 6 656,40 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget annexe « Za du Bosc Mauger »	
Excédent global de fonctionnement au 31/12/2022	6 656,40 €

Solde d'exécution d'investissement au 001	129 318,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €

AFFECTATION	6 656,40 €
Affectation au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	0,00 €
Déficit de fonctionnement reporté au 002	6 656,40 €

A Doudeville, le 11 avril 2023

Le secrétaire de séance,

Daniel DURECU

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean Nicolas ROUSSEAU



Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Volants
56	41	41+10

Date de convocation
29 mars 2023

Date d'affichage
17 avril 2023

Numéro de Délibération
13-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-200069847-20230411-CC-13-2023-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/04/2023
Affichage : 17/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-En-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Martial CRESPEAU - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélia SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Josiane CERVEAU (Pouvoir à Alain LÉBOUC) - Philippe LACAISSÉ (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Alain PETIT (Pouvoir à Séverine GEST) - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Martial CRESPEAU) - Pascal CORDIER (Pouvoir à Aurélia SAUNIER) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Benoît CAUFOURIER (Pouvoir à Marcel MASSON) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Chantal ETANCELIN).

Absents : Francisca POUYER - Xavier VANDENBULCKE - Dany BIARD - Jackie MARCATTE.
M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : FIXATION TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Le produit de l'impôt nécessaire à l'équilibre du projet de budget primitif 2023 est fixé à 806 878 €. Compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles 2023, il est proposé de maintenir les taux d'imposition 2022 des taxes directes locales.

Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2023 comme suit :

Taxes	Taux 2022	Taux 2023	Bases 2023	Produits 2023
Taxe foncière bâtie (TFB)	3,24%	3,24%	13 983 000 €	453 049 €
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	6,49%	6,49%	2 129 000 €	138 172 €
Taxe d'habitation (TH)		3,03%	1 227 882 €	37 205 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	2,49%	2,49%	2 843 000 €	70 791 €
TOTAL				699 217 €
CFE de zone	22,42%	22,42%	452 800 €	101 518 €
CFE éolienne	22,42%	22,42%	27 400 €	6 143 €
TOTAL				107 661 €

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reconduire les taux des taxes directes locales pour l'année 2023 comme ci-dessus

A Doudeville, le 11 avril 2023

Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Jean Nicolas ROUSSEAU



Le secrétaire de séance,

Daniel DURECU

Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	41	41+10

Date de convocation
29 mars 2023

Date d'affichage
17 avril 2023

Numéro de Délibération
14-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20230411-CC-14-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Affichage : 17/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-En-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Pierre ESCAP - François BOUTELLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Martial CRESPEAU - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Josiane CERVEAU (Pouvoir à Alain LÉBOUC) - Philippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTELLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET - Claude BOUTELLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Alain PETIT (Pouvoir à Séverine GEST) - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Martial CRESPEAU) - Pascal CORDIER (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Benoit CAUFORIER (Pouvoir à Marcel MASSON) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Chantal ETANCELIN).

Absents : Francisca POUYER - Xavier VANDENBULCKE - Dany BIARD - Jackie MARCATTE.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : FIXATION TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Vu la délibération n°063-2020 du 13 octobre 2020 instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire communautaire à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 15,85 % sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes pour l'année 2023.

A Doudeville, le 11 avril 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean Nicolas ROUSSEAU



Le secrétaire de séance,

Daniel DURECU

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PLATEAU DE CAUX »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	41	41+10

Date de convocation
29 mars 2023

Date d'affichage
17 avril 2023

Numéro de Délibération
15-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20230417-CC-15-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Affichage : 17/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-En-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LÉCONTE - Séverine GEST - Jean-Marie CABOT - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Martial CRESPEAU - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOÏ - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Josiane CERVEAU (Pouvoir à Alain LÉBOUC) - Philippe LACAISSÉ (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Alain PETIT (Pouvoir à Séverine GEST) - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Martial CRESPEAU) - Pascal CORDIER (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Benoît CAUFOURIER (Pouvoir à Marcel MASSON) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Chantal ETANCELIN).

Absents : Francisca POUYER - Xavier VANDENBULCKE - Dany BIARD - Jackie MARCATE.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE 2023 POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L211-7 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5214-16 ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1530 bis ;

Vu la délibération N°12-2018 de la communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville, en date du 8 février 2018, instituant la taxe GEMAPI pour le financement de cette compétence ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à 293 584 € pour l'exercice 2023 ;**
- **De charger Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux services préfectoraux.**

A Doudeville, le 11 avril 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean Nicolas ROUSSEAU



Le secrétaire de séance,

Daniel DURECU

Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
56	40	40+10

Date de convocation
29 mars 2023

Date d'affichage
17 avril 2023

Numéro de Délibération
16-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20230411-CC-16-2023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2023

Affichage : 24/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-En-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LÉBOUC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Martial CRESPEAU - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Olivier HOUDEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Josiane CERVEAU (Pouvoir à Alain LÉBOUC) - Philippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Alain PETIT (Pouvoir à Séverine GEST) - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Martial CRESPEAU) - Pascal CORDIER (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Benoit CAUFOURIER (Pouvoir à Marcel MASSON) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Chantal ETANCELIN) - Départ de Jean-Marie CABOT.

Absents : Francisca POUYER - Xavier VANDENBULCKE - Dany BIARD - Jackie MARCATTE.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Vu le passage à la M57, Monsieur le Président rappelle que le budget est voté aux chapitres avec codes fonctions en fonctionnement et en investissement.

Après présentation, chaque budget est soumis au vote au niveau du chapitre.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023, arrêté comme suit en dépenses et en recettes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	2 882 239,52 €	6 538 190,98 €
Recettes	2 882 239,52 €	6 538 190,98 €

- D'adopter le budget primitif du budget annexe « Hôtel d'entreprises n°2 » de l'exercice 2023, qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	169 089,54 €	202 689,95 €
Recettes	169 089,54 €	202 689,95 €

- D'adopter le budget primitif du budget annexe « développement économique Yerville » de l'exercice 2023, qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	3 804 949,48 €	3 419 652,10 €
Recettes	3 804 949,48 €	3 419 652,10 €

- D'adopter le budget primitif du budget annexe « Zone d'activités du Bosc Mauger » de l'exercice 2023, qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	1 172 281,00 €	1 145 622,40 €
Recettes	1 172 281,00 €	1 145 622,40 €

- D'adopter le budget primitif du budget annexe « Zone d'activités du Bois Saint Jacques » de l'exercice 2023, qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	2 540 000,00 €	2 540 000,00 €
Recettes	2 540 000,00 €	2 540 000,00 €

- D'autoriser le Président à procéder dans l'année à des mouvements de crédits entre chapitres limités à 7,5% des dépenses réelles votées en section de fonctionnement, à l'exception des dépenses de personnels, et à 7,5 % des dépenses réelles votées en section d'investissement.

A Doudeville, le 11 avril 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean Nicolas ROUSSEAU



Le secrétaire de séance,

Daniel DURECU

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PLATEAU DE CAUX »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 11 avril 2023

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	40	40+10

Date de convocation
29 mars 2023

Date d'affichage
17 avril 2023

Numéro de Délibération
17-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200069847-20230411-CC-17-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Affichage : 17/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Laurent-En-Caux, sous la présidence de M. Jean Nicolas ROUSSEAU, Président.

Présents : Alain LEBOUIC - Didier DECULTOT - Jean Nicolas ROUSSEAU - Christophe DEVE - Xavier CAVELAN - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - Séverine GEST - Pierre ESCAP - François BOUTEILLER - Gisèle CUADRADO - Daniel DURECU - Pascal LOSSON - Claire ANDRE - Christophe ORANGE - Didier DELAMARE - Clotilde COLLEY - Michel FILLOCQUE - Ludovic CHAPELLE - Amélie TIERCELIN - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Martial CRESPEAU - Luc LEFRANCOIS - Philippe CORDIER - Eric HALBOURG - Jacques LEMERCIER - Francis TRUPTIL - Gérard TIERCELIN - Marcel MASSON - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Claude FOURNIER - Rémy BONAMY - Olivier HOUEVILLE - Thierry LOUVEL - Chantal ETANCELIN - Aurélie SAUNIER - Bruno MATTON - Philippe FERCOQ.

Excusés : Josiane CERVEAU (Pouvoir à Alain LEBOUIC) - Philippe LACAISSE (Pouvoir à François BOUTEILLER) - Sophie ANDRE (Pouvoir à Daniel DURECU) - Sylvie FICET - Claude BOUTEILLER (Pouvoir à Daniel BEUZELIN) - Alain PETIT (Pouvoir à Séverine GEST) - Emmanuel CAUCHY (Pouvoir à Martial CRESPEAU) - Pascal CORDIER (Pouvoir à Aurélie SAUNIER) - Yves PETIT (Pouvoir à Eric HALBOURG) - Benoit CAUFORIER (Pouvoir à Marcel MASSON) - Jean-Pierre CHAUVET (Pouvoir à Chantal ETANCELIN) - Jean-Marie CABOT.

Absents : Francisca POUYER - Xavier VANDENBULCKE - Dany BIARD - Jackie MARCATTE.

M. Daniel DURECU est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION PME DEVELOPPEMENT

PME Développement, association pilotée par la CCI Rouen Métropole depuis 2020, propose un accompagnement financier destiné aux PME des secteurs de l'industrie, de l'artisanat de production, du BTP et à certains commerces. Le but est d'aider les PME à répondre à leurs besoins en fonds permanents dans le cadre d'un développement, d'une diversification ou de la reprise d'une PME. Ce fonds est alimenté par des financements destinés aux opérations dites "d'après-chantier" des centrales nucléaires de Paluel et Penly.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer à PME Développement pour un montant annuel de 1 000 € ;
- D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion.

A Doudeville, le 11 avril 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean Nicolas ROUSSEAU



Le secrétaire de séance,

Daniel DURECU

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2022 1	Taux de référence pour 2023 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	12 968 176	3,24		13 983 000	453 049	3,24%	453 049
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 991 452	6,49		2 129 000	138 172	6,49%	138 172
Taxe d'habitation additionnelle	1 146 480	3,03		1 227 882	37 205	3,03%	37 205
CFE additionnelle	3 011 406	2,49		2 843 000	70 791	2,49%	70 791
CFE unique ou de zone	62 980	22,42		452 800	101 518	22,42%	101 518
CFE éolienne	25 611	22,42		27 400	6 143	22,42%	6 143
					699 217	Total	806 878
Taux CFE plafonné pour 2023 (2b)	>>>				107 661		

Total de la fiscalité additionnelle

Total des CFE unique, de zone et éolienne

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
	8	9	
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus		
Taxe foncière non bâtie additionnelle	=		
Taxe d'habitation additionnelle	699 217		
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2023 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2023 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone				
CFE éolienne				

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
 076-200069947-20230411-ETAT1259-TAUX-SF
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 24/04/2023
 Affichage : 24/04/2023

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
499 767	52 525	4 156	0	71 506	0	- 145 261	482 693

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2023
806 878		482 693		1 289 571

À ROUEN
Le 15 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
DENIS GIROUDET

À Doudeville
Le 19 avril 2023
Pour le Groupement,
Jean Nicolas ROUSSEAU
Président

À
Le
Pour la Préfecture,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS Taxe foncière bâtie : a. Personnes de condition modeste 0 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 0 c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux) 125 d. Locaux industriels 12 153 Taxe foncière non bâtie 3 996 Taxe d'habitation : a. Dotation pour perte de THLV 0 b. Dotation pour Mayotte >>> Cotisation foncière des entreprises : a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire 0 b. Base minimum 4 957 c. Locaux industriels 50 267 d. Autres allocations 8 DTCE (Métropole du Grand-Lyon) >>>		2. BASES EXONÉRÉES Taxe foncière bâtie : a. Par le conseil communautaire 0 b. Par la loi 407 804 Taxe foncière non bâtie : a. Par le conseil communautaire 0 b. Par la loi (terres agricoles) 509 586 c. Par la loi (autres) 0 Cotisation foncière des entreprises : a. Par le conseil communautaire 0 b. Par la loi 713 754		3. PRODUITS DES IFER a. Éoliennes et hydroliennes 52 526 b. Centrales électriques 0 c. Centrales photovoltaïques 0 d. Centrales hydrauliques 0 e. Transformateurs électriques 0 f. Stations radioélectriques 0 g. Installations gazières et autres 0																															
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES 6.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>CFE unique ou de zone</th> <th>CFE éolienne</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux maximum :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>a. De droit commun</td> <td>22,51</td> <td>22,51</td> </tr> <tr> <td>b. Dérogatoire</td> <td>22,51</td> <td>22,51</td> </tr> <tr> <td>c. Avec rattrapage</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>d. Avec capitalisation</td> <td>22,51</td> <td>22,51</td> </tr> <tr> <td>e. Avec majoration spéciale</td> <td>23,84</td> <td>23,84</td> </tr> <tr> <td>Taux moyens pondérés :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie</td> <td>16,25</td> <td>16,79</td> </tr> <tr> <td>b. En cas de changement de périmètre</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			CFE unique ou de zone	CFE éolienne	Taux maximum :			a. De droit commun	22,51	22,51	b. Dérogatoire	22,51	22,51	c. Avec rattrapage			d. Avec capitalisation	22,51	22,51	e. Avec majoration spéciale	23,84	23,84	Taux moyens pondérés :			a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	16,25	16,79	b. En cas de changement de périmètre			4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION a. Hors résid. principales et log. vacants 1 227 882 b. Logements vacants soumis à la THLV 0		5. RÉFORMES FISCALES Taxe d'habitation : a. Fraction de TVA nationale (%) 0,0002324125 % b. TVA prévisionnelle 499 767	
	CFE unique ou de zone	CFE éolienne																																	
Taux maximum :																																			
a. De droit commun	22,51	22,51																																	
b. Dérogatoire	22,51	22,51																																	
c. Avec rattrapage																																			
d. Avec capitalisation	22,51	22,51																																	
e. Avec majoration spéciale	23,84	23,84																																	
Taux moyens pondérés :																																			
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	16,25	16,79																																	
b. En cas de changement de périmètre																																			
6.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DE TAUX MOYEN a. Taxe foncière bâtie 1,004075 1,004075 b. Taxes foncières bâtie et non bâtie 1,004105 1,004105		6.3. PLAFONNEMENT DU TAUX a. Taux moyen communal de 2022 au niveau national 26,56 b. Taux plafond de 2023 53,12		6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>CFE unique ou de zone</th> <th>CFE éolienne</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a. National</td> <td></td> <td>36,03</td> </tr> <tr> <td>b. De l'EPCI</td> <td></td> <td>45,45</td> </tr> <tr> <td>Taux maximum de la majoration spéciale</td> <td>1,33</td> <td>1,33</td> </tr> </tbody> </table>			CFE unique ou de zone	CFE éolienne	a. National		36,03	b. De l'EPCI		45,45	Taux maximum de la majoration spéciale	1,33	1,33																		
	CFE unique ou de zone	CFE éolienne																																	
a. National		36,03																																	
b. De l'EPCI		45,45																																	
Taux maximum de la majoration spéciale	1,33	1,33																																	
		6.5. DIMINUTION SANS LIEN Année antérieure à 2023 au titre de laquelle... : a. ...la diminution sans lien a été appliquée b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		Taux moyens de référence au niveau national : a. Taxe foncière bâtie 38,28 b. Taxe foncière non bâtie 50,44																															

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 129 PLATEAU CX-DOUDEVILLE-YERVILLE

Bases exonérées sur délibération : 57 003
 Bases écrêtées plafonnement TEOM : 172 772
 Coefficient : 2.00
 Bases définitives de l'année précédente : 13 029 229
 Bases prévisionnelles d'imposition : 13 920 510

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE
=====

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	13 920 510	15,85%	2 206 400 €

A ROUEN, le 10 mars 2023

Le Directeur Régional des Finances Publiques,
DENIS GIROUDET

A

, le
Le Préfet,

A Doudeville , le 19/04/2023

Le Président,

Jean Nicolas ROUSSEAU

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
 076-200069847-20230411-ETAT1259-TEOM23-BF
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 24/04/2023
 Affichage : 24/04/2023

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 129 PLATEAU CX-DOUDEVILLE-YERVILLE

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	006 AMFREVILLE LES CHAMPS	P	102 282
	010 ANCRETIEVILLE ST VICTOR	P	188 420
	023 ANVEVILLE	P	161 660
	045 AUZOUVILLE L'ESNEVAL	P	200 576
	077 BENESVILLE	P	130 889
	087 BERVILLE-EN-CAUX	P	357 133
	129 BOUDEVILLE	P	114 952
	132 BOURDAINVILLE	P	243 740
	144 BRETTEVILLE ST LAURENT	P	114 087
	149 BUTOT	P	156 247
	158 CANVILLE DEUX EGLISES	P	216 946
	161 CARVILLE POT DE FER	P	66 773
	174 CIDEVILLE	P	227 041
	198 CRIQUETOT SUR OUVILLE	P	409 173
	219 DOUDEVILLE	P	2 247 029
	227 ECTOT L'AUBER	P	367 149
	228 ECTOT LES BAONS	P	233 659
	251 ETALLEVILLE	P	246 123
	253 ETOUTTEVILLE	P	455 311
	264 FLAMANVILLE	P	284 976
	293 FULTOT	P	169 041
	309 GONZEVILLE	P	92 779
	325 GREMONVILLE	P	264 010
	340 HARCANVILLE	P	356 006
	355 HERICOURT-EN-CAUX	P	561 029
	370 HUGLEVILLE-EN-CAUX	P	244 028
	387 LINDEBEUF	P	213 706
	456 MOTTEVILLE	P	505 055
	491 OUVILLE-L'ABBAYE	P	375 006
	510 PRETOT-VICQUEMARE	P	118 719
	524 REUVILLE	P	99 528
	530 ROBERTOT	P	122 501
	542 ROUTES	P	137 668
597 SAINT-LAURENT-EN-CAUX	P	512 593	
611 SAINT MARTIN AUX ARBRES	P	204 553	
668 LE SAUSSAY	P	224 546	
699 LE TORP MESNIL	P	222 698	
737 VIBEUF	P	354 163	
752 YERVILLE	P	2 308 206	
757 YVECRIQUE	P	310 509	

Liste des bases écrêtées par commune au titre du plafonnement TEOM

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 129 PLATEAU CX-DOUDEVILLE-YERVILLE

Code	Libellé	VLM TEOM	Base écrêtée
006	AMFREVILLE LES CHAMPS	2 488	132
010	ANCRETIEVILLE ST VICTOR	2 309	3 340
023	ANVEVILLE	2 231	216
045	AUZOUVILLE L'ESNEVAL	2 397	1 657
077	BENESVILLE	2 357	1 805
087	BERVILLE-EN-CAUX	2 356	2 260
129	BOUDEVILLE	2 221	725
132	BOURDAINVILLE	2 300	1 187
144	BRETTEVILLE ST LAURENT	2 726	3 251
149	BUTOT	2 653	1 899
158	CANVILLE DEUX EGLISES	2 372	2 606
161	CARVILLE POT DE FER	2 167	189
174	CIDEVILLE	2 664	3 712
198	CRIQUETOT SUR OUVILLE	2 338	3 438
219	DOUDEVILLE	2 704	45 954
227	ECTOT L'AUBER	2 584	2 282
228	ECTOT LES BAONS	2 476	992
251	ETALLEVILLE	2 437	4 239
253	ETOUTTEVILLE	2 630	10 788
264	FLAMANVILLE	2 716	1 607
293	FULTOT	2 447	1 647
309	GONZEVILLE	3 016	2 341
325	GREMONVILLE	2 178	0
340	HARCANVILLE	2 549	3 747
355	HERICOURT-EN-CAUX	2 289	4 978
370	HUGLEVILLE-EN-CAUX	2 509	2 139
387	LINDEBEUF	2 545	894
456	MOTTEVILLE	2 541	6 293
491	OUVILLE-L'ABBAYE	2 591	2 411
510	PRETOT-VICQUEMARE	2 192	306
524	REUVILLE	2 330	1 024
530	ROBERTOT	1 999	0
542	ROUTES	2 281	49
597	SAINT-LAURENT-EN-CAUX	2 382	4 716
611	SAINT MARTIN AUX ARBRES	2 698	5 132
668	LE SAUSSAY	2 679	1 010
699	LE TORP MESNIL	2 423	2 700
737	VIBEUF	2 609	1 943
752	YERVILLE	2 482	37 850
757	YVECRIQUE	2 253	1 313